

# La création de l'Agence...

## La création de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

(ABES) répondait à plusieurs enjeux.

### Un enjeu scientifique tout d'abord

Il s'agissait de rendre plus visible et plus facile d'accès la documentation scientifique et technique produite, acquise et conservée dans les bibliothèques ou services documentaires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, il était indispensable de substituer aux différentes bases bibliographiques existantes (trois pour les monographies, une pour les périodiques, une pour les thèses) une base unique, ouverte à tous les supports et types de documents. Seul un catalogue collectif unique pouvait permettre en outre une fourniture à distance efficace et une meilleure coordination des acquisitions susceptible de déboucher sur une carte documentaire nationale.

### Un enjeu politique ensuite

L'information bibliographique produite par les établissements ne pouvait être captive et par conséquent dépendante de partenaires extérieurs.

### Un enjeu professionnel enfin

Il était essentiel d'homogénéiser les pratiques de traitement des documents, de développer une culture professionnelle commune et surtout d'alléger le travail catalographique en favorisant un dispositif fondé sur le partage des données déjà créées et la dérivation des notices à partir des réservoirs existants.

Dix ans après la création de l'ABES, on peut dire que les objectifs assignés ont été atteints. À cet égard, il faut souligner l'impulsion décisive donnée par CHANTAL FRESCHARD, chef du bureau de la modernisation des bibliothèques de 1992 à 2003 et par FRANÇOISE PELLÉ, chef du projet du schéma directeur de l'informatisation du réseau des bibliothèques universitaires. Il faut rendre hommage à l'action des directrices successives de l'agence : MAGGY PÉZERIL, qui a mené à son terme, avec Françoise Pellé, l'élaboration du cahier des charges de ce qui allait devenir le Système universitaire de documentation (Sudoc), SUZANNE SANTIAGO, sous l'autorité de qui le système a été réalisé dans des conditions particulièrement difficiles par adaptation et enrichissement du progiciel Pica, SABINE BARRAL enfin, qui a présidé à la mise en service et au déploiement du Sudoc dans tous les établissements. Il convient aussi de rappeler la mobilisation des agents de l'ABES et notamment des deux chefs de projets, MARIE-THÉRÈSE MARTINI et MICHEL AUFFRET, sans lesquels rien n'aurait été possible.

## Aujourd'hui plus de 130 établissements

regroupant un millier de bibliothèques travaillent dans le Système universitaire de documentation et y signalent leurs collections et nouvelles acquisitions. On relèvera avec satisfaction que toutes les universités ont fait le choix volontaire d'y adhérer, qu'une bonne dizaine d'établissements supplémentaires y sont désormais intégrés chaque année et que la liste d'attente des candidats s'allonge. Avec 6 millions de notices bibliographiques, 15 millions de premières localisations (sans compter la localisation des autres exemplaires d'un même titre) et 1,4 millions de connexions par mois des usagers (sans compter bien sûr celles des professionnels), le Sudoc occupe une place centrale dans le dispositif national de l'information bibliographique.

En outre, au delà de l'élargissement de son périmètre, le système s'enrichit de façon continue au travers du traitement des caractères non latins (implémentation d'Unicode) et du traitement des manuscrits suivant la DTD EAD ou agrandit son champ fonctionnel avec l'ouverture d'un portail d'accès à un vaste ensemble de ressources électroniques.

Enfin, à l'heure où chacun souligne la nécessité d'une coordination nationale des achats des ressources électroniques, l'ABES se révèle comme un acteur important dans la constitution de groupements de commandes.

On sait que les bibliothèques et services de documentation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche marchent sur deux pieds : ils mettent en œuvre la politique documentaire de leur établissement tout en formant entre eux un réseau coopératif organisé autour d'outils collectifs.

En gérant, au service des universités et autres écoles ou institutions d'enseignement supérieur, plusieurs de ces outils, en étant attentive aux besoins des bibliothèques et de la communauté scientifique, l'ABES remplit aujourd'hui une fonction stratégique dans le signalement et l'accès à la documentation scientifique, sans laquelle il ne pourrait y avoir ni enseignement ni recherche.

Jean-Marc Monteil  
Directeur de l'enseignement supérieur

Ministère de l'éducation nationale  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche  
 [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
 110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP